

Communiqué

NORBORD ET AINSWORTH FONT LE POINT SUR LA FUSION ET LA CONCLUSION DE LA TRANSACTION

TORONTO, ON, et VANCOUVER, C.-B. (le 16 mars 2015) – Norbord inc. (« Norbord ») (TSX : NBD) et Ainsworth Lumber Co. Ltd. (« Ainsworth ») (TSX : ANS) ont annoncé aujourd'hui qu'elles ont été informées par la division antitrust du département de la Justice des États-Unis que celle-ci avait terminé son examen du regroupement préalablement annoncé de Norbord et d'Ainsworth. Norbord et Ainsworth s'attendent à ce que la transaction soit conclue le 31 mars 2015.

Le 8 décembre 2014, Norbord et Ainsworth ont annoncé qu'elles avaient conclu une entente d'arrangement selon laquelle Norbord et Ainsworth regrouperaient leurs activités afin de donner naissance à une société de produits du bois d'envergure mondiale axée sur les panneaux à copeaux orientés (OSB) à l'échelle de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. Selon les dispositions de l'entente, Norbord fera l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation d'Ainsworth par voie d'une transaction entièrement en actions. Les actionnaires d'Ainsworth recevront une tranche de 0,1321 action de Norbord pour chaque action d'Ainsworth.

Le 27 janvier 2015, la transaction a été approuvée par une majorité écrasante d'actionnaires de Norbord et d'Ainsworth. Le 30 janvier 2015, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a accordé une ordonnance finale approuvant le regroupement de Norbord et d'Ainsworth conformément à un plan d'arrangement en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique).

Renseignements à l'intention des actionnaires d'Ainsworth

Les porteurs inscrits d'actions ordinaires d'Ainsworth sont avisés qu'ils doivent dûment remplir, signer et retourner la lettre de transmission, ainsi que leur(s) certificat(s) d'actions, à Services aux investisseurs Computershare inc., un dépositaire, afin de recevoir les actions ordinaires de Norbord auxquelles ils ont droit selon le plan d'arrangement. Les porteurs d'actions ordinaires d'Ainsworth qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'un courtier, d'une maison de courtage de valeurs ou d'un autre intermédiaire doivent suivre attentivement les directives du courtier, de la maison de courtage de valeurs ou de l'intermédiaire pour recevoir les actions ordinaires de Norbord auxquelles ils ont droit selon le plan d'arrangement. Tous les dépôts d'actions ordinaires d'Ainsworth sont irrévocables.

Des copies additionnelles de la lettre de transmission peuvent être obtenues auprès de Services aux investisseurs Computershare inc., en téléphonant au 1-800-564-6253 ou par courriel, à : corporateactions@computershare.com. Des copies de la lettre de transmission sont également accessibles sur le site Web d'Ainsworth à www.ainsworthengineered.com et sur SEDAR à www.sedar.com.

Norbord

Norbord inc. est un producteur international de panneaux dérivés du bois qui possède des actifs supérieurs à 1 milliard de dollars et qui emploie environ 1 900 personnes dans 13 usines aux États-Unis, en Europe et au Canada. Norbord est l'un des plus grands producteurs mondiaux de panneaux OSB. En plus des panneaux OSB, Norbord fabrique des panneaux de particules, des panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) et des produits connexes à valeur ajoutée. Les actions de Norbord, société ouverte, sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole NBD.

Ainsworth

Ainsworth Lumber Co. Ltd. est un fabricant et un marchand de premier plan de panneaux OSB dont les activités sont axées principalement sur les produits spécialisés à valeur ajoutée destinés aux marchés d'Amérique du Nord et d'Asie. Situées en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario, les quatre installations de production de panneaux OSB d'Ainsworth ont une capacité de production annuelle combinée de 2,5 milliards de pieds carrés (3/8 po). Les actions d'Ainsworth, société ouverte, sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole ANS.

Énoncés prospectifs

Certains renseignements fournis dans le présent communiqué constituent des énoncés prospectifs au sens du Règlement 51-102 adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Norbord et Ainsworth sont d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs se fondent sur les convictions et les hypothèses de Norbord et d'Ainsworth, lesquelles s'appuient sur les renseignements disponibles au moment où les hypothèses ont été formulées, sur l'expérience de la direction et sa perception des tendances historiques, de la conjoncture et d'autres événements attendus, ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Avertissement est donné aux investisseurs quant à l'existence de risques et d'incertitudes liés à ces énoncés prospectifs et au fait que les résultats réels pourraient être différents. Le présent communiqué renferme des énoncés prospectifs concernant la conclusion prévue de la transaction et le moment prévu de la conclusion de la transaction. Les facteurs importants qui pourraient entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux exprimés, explicitement ou implicitement, par ces énoncés prospectifs incluent, mais sans s'y limiter, la satisfaction des conditions assorties à la conclusion de la transaction, y compris le moment où elle a lieu. La transaction pourrait être modifiée, restructurée ou résiliée. Les investisseurs sont avisés que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Des renseignements additionnels concernant ces facteurs et d'autres éléments pouvant avoir une incidence sur les activités d'exploitation ou les résultats financiers de Norbord, d'Ainsworth ou de la société issue du regroupement sont inclus dans la circulaire d'information de la direction conjointe portant sur le projet de regroupement, ainsi que dans d'autres documents déposés par Norbord et Ainsworth auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et ils sont accessibles par l'intermédiaire de SEDAR (www.sedar.com), à www.norbord.com ou à www.ainsworthengineered.com. Les énoncés prospectifs sont formulés en date du présent communiqué, et Norbord et Ainsworth n'assument aucune obligation de les mettre à jour ou de les réviser pour tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, sauf si les lois sur les valeurs mobilières en vigueur l'exigent explicitement.

Renseignements :**Investisseurs de Norbord :**

Heather Colpitts
Gestionnaire, Affaires de la Société
Tél. : 416-365-0705
info@norbord.com

Investisseurs d'Ainsworth :

Rob Feustel
Trésorier
Tél. : 604-661-3235
info@ainsworth.ca

Membres des médias :

Longview Communications Inc.
Trevor Zeck : 604-694-6037
Nick Anstett : 416-649-8008